

DÉPARTEMENT
De la Loire-Atlantique

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du Comité syndical
24

DE L'ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Nombre de délégués en exercice

24

L'an deux mille vingt, le premier du mois d'octobre, à onze heures et quinze minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique

Étaient présents les délégués syndicaux suivants (indiquer le nom et prénom d'un délégué par case) :

| | | |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Frédéric DUNET | Patrick BERTIN | Coëtan LÉAUTÉ |
| Dennis LAPADU-HARGUES | Laurent ROBIN | Denis DUGABELLE |
| Jean - Paul ALLANIC | Sylvain LEFEVRE | Raymond CHARBONNIER |
| Régis MOESSARD | Laurence GUILLEMIN | Philippe JOUNY |
| Yves TAILLANDIER | Jean - Pierre BELLEL | Maurice BOUHIER |
| Robin GOULAOUIC (suppléant vérif) | Henri RABERGEAU | Pascal PAILLAR |
| Dominique DAVID | Jean - Pierre POSSOZ | Didier MEYER |
| Dominique GEFFRAY | Philippe CAILLON | Sébastien CHAMBRAGNE |

Absents ¹ : Florian BOYERE.....

1. Installation des délégués syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, président du SYDELA, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Denis LAPADU - HARGUES..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection des Vice-Présidents

2.1. Présidence de l'assemblée

Le Président du Comité syndical a procédé à l'appel nominal des membres du Comité, et a dénombré 24
délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, chaque Vice-Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201001-PV2020-
VP-AU
Date de réception préfecture :

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Majorité des membres en exercice du Comité syndical ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.2. Constitution du bureau de dépouillement

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs au moins : M. Selim GOU LAOUIC et Mme Lawrence GUILLEMIN.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le Comité syndical. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le délégué syndical a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.1. Election du premier Vice-Président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 24
- f. Majorité absolue ⁴ 13

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| <u>Frédéric DUNET</u> | <u>16</u> | <u>Seize voix</u> |
| <u>Sylvain LEFEVRE</u> | <u>8</u> | <u>Huit voix</u> |
| | | |
| | | |

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

Accusé de réception en préfecture
04/11/2001 14926-20201001-PV2020-
VP-AU
Date de réception préfecture :

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

³ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

MR. FRÉDÉRIC DUNET a été proclamé(e) premier Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième Vice-Président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 24
- f. Majorité absolue ⁴ 13

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|--------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| <u>Patrick BERTIN</u> | <u>16</u> | <u>Seize</u> |
| <u>Jean-René POSSOZ</u> | <u>8</u> | <u>Huit</u> |
| | | |
| | | |
| | | |

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201001-PV2020-
VP-AU
Date de réception préfecture :

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

⁴ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁵ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

M^r PATRICK BERTIN a été proclamé(e) deuxième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième Vice-Président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 24
- f. Majorité absolue ⁴ 13

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| <u>Dominique DAVID</u> | <u>24</u> | <u>Vingt-quatre</u> |
| | | |
| | | |
| | | |

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201001-PA2020-
VP-AU
Date de réception préfecture :

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

⁶ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁷ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸.

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

M^r Dominique DAVID a été proclamé(e) troisième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Election du quatrième Vice-Président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 24
- f. Majorité absolue ⁴ 13

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-----------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| <u>Sébastien CHAMBRAGNE</u> | <u>12</u> | <u>Deux fois noir</u> |
| <u>Dickier MEYER</u> | <u>12</u> | <u>Deux fois noir</u> |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 24
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 22
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 12
- f. Majorité absolue ⁴

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201001-PV2020-
VP-AU
Date de réception préfecture :

⁸ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

M. Jean-Pierre BELLEL a été proclamé(e) cinquième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième Vice-Président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 22
- f. Majorité absolue ⁴ 12

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| <u>Nawice BOUHER</u> | <u>22</u> | <u>Vingt-deux</u> |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201001-PV2020-
VP-AU
Date de réception préfecture :

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Mr. Maurice BOUVIER a été proclamé(e) sixième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième Vice-Président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 3
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 21
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 21
- f. Majorité absolue ⁴ 11

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|--------------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| <u>Philippe CAILLON</u> | <u>21</u> | <u>Vingt et une voix</u> |
| | | |
| | | |
| | | |

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-202010051-VP-AU
Date de réception préfecture :

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS | |
|---|----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

M. Philippe CAILLON a été proclamé(e) septième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ¹⁷

Les élections du troisième Vice-Président, Dominique DAVID ; du cinquième Vice-Président Jean-Pierre BELLEIL ; du sixième Vice-Président Maurice BOUHIER ; et du septième Vice-Président, Philippe CAILLON, se sont réalisées par un vote à main levée.

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201001-PV2020-VP-AU
Date de réception préfecture :

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
¹⁷ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 1^{er} octobre 2020, à 12 heures, 00 minutes, en double exemplaire ¹⁸ a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), les Vice-Présidents, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant),



Le secrétaire,



Les assesseurs,



Le premier Vice-Président,



Le deuxième Vice-Président,



Le troisième Vice-Président,



Le quatrième Vice-Président,



Le cinquième Vice-Président,



Le sixième Vice-Président,



Le septième Vice-Président,



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201001-PV2020-
VP-AU
Date de réception préfecture :